



Saisie exécutoire de l'huissier

Par **persanbleu**, le **04/05/2012** à **18:18**

Bonjour,

J'ai fait un rachat de crédit en février 2009, de 44000 e, dettes de mon ex!!!, j'ai remboursé en septembre 2009 un montant de 35000 e, j'ai donc demandé un nouveau tableau d'amortissement pour le reliquat, qui ne m'a jamais été envoyé, après plusieurs lettres, pas de réponse, donc la mensualité d'octobre que je n'ai pas payé, puisque je n'avais pas de montant recalculé, je me suis retrouvé ficp, j'ai donc entamé une procédure, que j'ai perdu pour un vice de forme dans mon dossier, j'ai donc fait appel, entre temps, l'huissier est venu chez moi, et m'a dit de passer à son étude pour faire un échéancier, donc rdv mercredi prochain 9 mai, et aujourd'hui je m'aperçois qu'il m'a pris 500e sur mon compte, à savoir que je suis en invalidité et un travail à mi temps, j'ai fait en dossier de surendettement qui passe le 14 mai, ainsi qu'une assignation et un appel pour le 29 mai, nous avons saisi le jex, si mon dossier est recevable, serais je remboursé de l'huissier, je n'ai pas été avertie de la somme saisie sur mon compte, du coup je ne peux pas payer mon loyer ce mois ci, merci de votre réponse, c'est très urgent....

Merci

Par **amajuris**, le **04/05/2012** à **20:58**

bjr,

le principe de la saisie attribution sur un compte bancaire, c'est l'effet de surprise pour éviter que prévenu, le débiteur vide son compte.

je ne pense pas qu'on vous rembourse l'argent saisi puisque vous devez cet argent.

cdt